

COMMUNE  
de  
**SAINT ETIENNE L'ALLIER**  
27450

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026

**Date de la convocation : 19/05/2026**

**Date d'affichage : 19/05/2026**

**Nombre de membres :** En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Charles BEAUCHÉ, Sébastien CAHARD, Bruno BACHELET, Sandrine HÖSCH, Yves LARCIER, Magali HAROU, Angélique BLED, Richard BRICOUT, Aurélie BEAUCHÉ, Vincent PAVIE formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** Sonia HENRY, Noëllie LEBRUN, Romain CALZA, Cindy AUBERT

**Était absent :** Alain VALOIS

**A été nommé secrétaire :** Aurélie BEAUCHÉ

**Pouvoirs :** Sonia HENRY à Sandrine HÖSCH, Noëllie LEBRUN à Sébastien CAHARD, Romain CALZA à Bruno BACHELET, Cindy AUBERT à Aurélie BEAUCHÉ

---

### Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 avril 2026

Monsieur BEAUCHÉ demande si quelqu'un a des remarques ou des observations à faire sur le procès-verbal du dernier conseil.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril est adopté.

---

### Délibération 2026 31 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'Assemblée procède à l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Sont élus délégués :

- M. BEAUCHÉ Jean-Charles
- M. BACHELET Bruno
- M. CAHARD Sébastien

Sont élus suppléants :

- M. BRICOUT Richard
- M. LARCIER Yves
- Mme HENRY Sonia

### **Délibération 2026 32 : Désignation des représentants au comité de pilotage du site Natura 2000**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne ».

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- Désigne pour siéger au comité de pilotage du site « Risle, Guiel, Charentonne »
  - o En tant que titulaire : M. PAVIE Vincent
  - o En tant que suppléant : Mme HAROU Magali
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

---

### **Délibération 2026 33 : Désignation du correspondant Défense**

Le Maire explique à l'assemblée que le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants...)

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- Désigne comme correspondant défense : M. CAHARD Sébastien

---

### **Délibération 2026 34 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Maire informe :

- Qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours de révision dans l'Eure,
- Que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- Que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- Que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes.

L'assemblée prend connaissance du plan en pièce-jointe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :**

| Repère | Coordonnées Cadastrales                      | Nom itinéraire<br>(éventuellement) |
|--------|----------------------------------------------|------------------------------------|
| A      | Chemin Rural dit Sente du Moulin             | GRP<br>Vièvre-Risle                |
| B      | Chemin Rural n° 53 dit des Pieutterie        |                                    |
| C      | Chemin Rural n° 6                            |                                    |
| D      | Chemin Rural n° 57 dit Sente du Grand Moulin |                                    |

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- À ne pas les aliéner,
- En cas d'aliénation nécessaire, à proposer au Département un itinéraire de substitution pour maintenir la continuité du ou des chemins
- À leur conserver un caractère ouvert et public

### **Délibération 2026 35 : Décision modificative de budget**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-11, L2311-3, R2311-1 à R2311-12, L2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 adopté par la délibération n° 2026\_25 en date du 9 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires liés à un nouvel emprunt ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Autorise le Maire à procéder à la modification du budget de la manière suivante :
  - o En recettes d'investissement :
    - + 119 880,00 € au chapitre 16 – compte 1641
  - o En dépenses d'investissement :
    - + 115 000,00 € au chapitre 16 – compte 1641
    - + 4 880,00 € au chapitre 21 – compte 2131

### **Instances internes à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la composition des différentes commissions internes à la CCLPA.

### **Point général sur l'école**

Pour cause de la baisse continue des effectifs, un poste de notre école est supprimé pour la rentrée scolaire 2026/2027. Il y aura donc une classe unique pour accueillir les 6 niveaux (de la GS au CM2). M. VAUTIER, Directeur de l'école, partant à la retraite et M. MINARD, enseignant, étant à 75 %, a demandé une affectation sur des postes de remplaçants. De ce fait, un nouvel et unique enseignant sera nommé soit le 15 juin ou au plus tard début juillet.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune dérogation scolaire ne sera acceptée.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Synthèse de la commission du personnel

Monsieur le Maire informe que la commission du personnel s'est réunie le 18 mai 2026 afin d'étudier plusieurs sujets :

1. Les possibilités de maintenir les contrats des agents techniques dédiés à l'école et notamment à la cantine. Il rappelle que malgré la baisse des effectifs depuis plusieurs années, les heures n'ont pas été diminuées.  
Il est décidé de maintenir les contrats pour l'année scolaire à venir.
2. Le rapport d'évaluations des risques professionnels fait par le Centre de Gestion de l'Eure auprès de l'agent technique en charge des espaces verts et de la station d'épuration.
3. Elaboration d'un règlement intérieur : la commission se réunira à nouveau pour finaliser le règlement avant approbation par le conseil municipal.

- M. PAVIE informe qu'il va convoquer la commission voirie pour refaire le tour de la commune

La séance est levée à 23h00.

Signature du secrétaire de séance :

Madame Aurélie BEAUCHÉ, conseillère

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beauché', enclosed within a large, loopy oval shape.

Signature du Président :

Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Beauché', with several horizontal strokes crossing it.